



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

CONSEIL

Cent soixante et unième session

Rome, 8-12 avril 2019

Rapport de la cent soixante-quinzième session du Comité financier (18-22 mars 2019)

Résumé

À sa première session ordinaire de 2019, le Comité financier a examiné la situation financière de l'Organisation ainsi que d'autres questions relevant de son mandat. Dans le rapport de sa cent soixante-quinzième session reproduit dans le présent document, le Comité:

- 1) **adresse des recommandations particulières** au Conseil sur les questions suivantes:
 - i) les contributions mises en recouvrement, que les États Membres sont instamment invités à verser ponctuellement et intégralement (par. 8); ii) la proposition de barème des contributions de la FAO pour 2020-2021 (par. 14); iii) le Plan à moyen terme 2018-2021 (révisé) et le Programme de travail et budget 2020-2021 (par. 21 à 23); iv) les recommandations du Directeur général visant la nomination des membres du Comité de vérification, pour approbation (par. 29); v) la nomination du Commissaire aux comptes pour la période de six ans allant de 2020 à 2025 (par. 36); vi) une modification à apporter au mandat du Comité de vérification (par. 38); vii) le mécanisme servant à déterminer le montant de l'indemnité de représentation versée aux directeurs généraux adjoints et aux sous-directeurs généraux ainsi que les propositions concernant l'indemnité de représentation du Directeur général et les dispositions relatives à son logement (par. 40);
- 2) **informe** le Conseil qu'il a approuvé les virements prévus entre chapitres du budget découlant de la mise en œuvre du Programme de travail 2018-2019 (par. 19);
- 3) **appelle l'attention** du Conseil sur les indications qu'il a données au Secrétariat concernant la situation financière de l'Organisation, les questions budgétaires, les ressources humaines, le contrôle ainsi que d'autres questions.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



CL161

Suite que le Conseil est invité à donner

1) Le Conseil est invité à:

- a) **faire siennes** les recommandations du Comité financier concernant le versement ponctuel des contributions mises en recouvrement, le barème des contributions proposé pour l'exercice biennal 2020-2021, le Plan à moyen terme 2018-2021 (révisé) et le Programme de travail et budget 2020-2021, les recommandations du Directeur général visant la nomination des membres du Comité de vérification, la nomination du Commissaire aux comptes pour la période allant de 2020 à 2025, une modification à apporter au mandat du Comité de vérification, et le mécanisme servant à déterminer le montant de l'indemnité de représentation versée aux directeurs généraux adjoints et aux sous-directeurs généraux ainsi que les propositions concernant l'indemnité de représentation du Directeur général et les dispositions relatives à son logement;
- b) **prendre note** de la décision du Comité concernant les virements prévus entre chapitres budgétaires découlant de l'exécution du Programme de travail 2018-2019;
- c) **faire siennes** les indications que le Comité a données au Secrétariat concernant toutes les autres questions relevant de son mandat.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Tél.: +39 06 5705 3719

Table des matières

	Pages
Introduction	4
Suivi de la situation financière	5
Situation financière de l'Organisation	5
Rapport sur les placements – 2018	5
Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2018.....	5
Barème des contributions 2020-2021	6
Mesures visant à favoriser le versement ponctuel des contributions ordinaires	6
Questions budgétaires	7
Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2018	7
Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires sur l'exercice 2018-2019	7
Plan à moyen terme 2018-2021 (révisé) et Programme de travail et budget 2020-2021	8
Ressources humaines.....	9
Gestion des ressources humaines.....	9
Contrôle.....	9
Rapport annuel du Comité de vérification de la FAO – 2018.....	9
Composition du Comité de vérification de la FAO	10
Rapport annuel de l'Inspecteur général – 2018.....	10
Sélection et nomination du Commissaire aux comptes pour la période 2020-2025	11
Examen de l'indépendance du Bureau de l'Inspecteur général et des fonctions de chargé des questions d'éthique et de médiateur.....	12
Indemnité de représentation des directeurs généraux adjoints et des sous-directeurs généraux.....	13
Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier	13
Situation concernant les recommandations du Comité financier non encore appliquées	13
Autres questions	13
Date et lieu de la cent soixante-seizième session.....	13
Documents présentés pour information.....	14
Annexe – Barème des contributions proposé pour 2020-2021	15

Introduction

1. Le Comité soumet à l'attention du Conseil le rapport ci-après de sa cent soixante-quinzième session.

2. Outre le Président, M. Lupiño Lazaro Jr. (Philippines), étaient présents les représentants ci-après des Membres:

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • M. Heiner Thofern
(Allemagne) • M. Carlos Alberto Amaral
(Angola) • M^{me} Cathrine Stephenson
(Australie) • M. Manash Mitra
(Bangladesh) • M. Antonio Otávio Sá Ricarte
(Brésil) • M. Hongxing Ni
(Chine) | <ul style="list-style-type: none"> • M. Haitham Abdelhady Elsayed
Elshahat (Égypte) • M. Thomas M. Duffy
(États-Unis d'Amérique) • M. Vladimir V. Kuznetsov
(Fédération de Russie) • M. Benito Santiago Jiménez Sauma
(Mexique) • M. Sid Ahmed M. Alamain Hamid
Alamain (Soudan) |
|---|---|

3. Le Président a informé le Comité que:

- M^{me} Maria Esperança Pires Dos Santos (Angola) avait été désignée pour remplacer M. Carlos Alberto Amaral pendant une partie de la session;
- la Guinée équatoriale n'était pas représentée à la session.

4. Un résumé des qualifications des remplaçants des représentants peut être téléchargé depuis le site web des organes directeurs et statutaires, à l'adresse:
<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>.

5. Ont également assisté à la cent soixante-quinzième session du Comité les observateurs sans droit de parole des Membres ci-dessous:

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Belgique • Bulgarie • Chypre • Cuba • Espagne • Estonie • Finlande • France • Grèce • Indonésie • Italie • Japon | <ul style="list-style-type: none"> • Malte • Maroc • Panama • Pologne • Portugal • République dominicaine • Royaume-Uni • Saint-Marin • Suède • Thaïlande • Union européenne • Venezuela (République bolivarienne du) • Zimbabwe |
|---|---|

Suivi de la situation financière

Situation financière de l'Organisation

6. Le Comité financier a examiné le document FC 175/2 intitulé *Situation financière de l'Organisation* (au 31 décembre 2018) ainsi que les prévisions de trésorerie pour 2019, y compris la situation de la trésorerie, l'état des arriérés de contributions, les placements à court et à long termes, les obligations financières relatives au personnel, les dépenses et les crédits non employés au titre du Programme de coopération technique (PCT), le déficit du Fonds général et les contributions volontaires.

7. Le Comité a en outre pris connaissance d'un état actualisé des contributions courantes et des arriérés au 12 mars 2019.

8. Le Comité:

- a) **s'est réjoui d'apprendre que, compte tenu du montant des liquidités du Programme ordinaire, tel que ce montant apparaît dans les données les plus récentes, et des prévisions concernant l'échelonnement des versements des États Membres, la trésorerie de l'Organisation devrait être suffisante pour faire face aux besoins opérationnels jusqu'au 31 décembre 2019;**
- b) **sachant que la santé financière de l'Organisation était tributaire du versement en temps voulu des contributions mises en recouvrement, a invité instamment les États Membres à régler ponctuellement et intégralement leurs contributions ordinaires;**
- c) **a pris note de la diminution du déficit global du Fonds général, déficit qui était de 851,8 millions d'USD au 31 décembre 2018 (contre 899,3 millions d'USD à la fin de 2017);**
- d) **prenant acte de la baisse du taux de dépenses du PCT en 2018 par rapport à 2017, a demandé au Secrétariat de maintenir ce taux à un niveau qui permette d'utiliser intégralement les crédits ouverts au titre du PCT, tels qu'approuvés par la Conférence, et a également demandé que des informations détaillées supplémentaires sur les dépenses du PCT lui soient communiquées à sa session de novembre 2019.**

Rapport sur les placements – 2018

9. Le Comité financier a examiné le document intitulé *Rapport sur les placements – 2018* (FC 175/3).

10. Le Comité:

- a) **a pris note du rendement du portefeuille de placements à court terme pour l'année 2018 (1,98 pour cent), supérieur de 0,16 point au rendement de l'indice de référence et résultat de la gestion prudente de la FAO, qui a opté pour des placements peu risqués, et de taux d'intérêt faibles mais en augmentation progressive;**
- b) **a pris note également, avec inquiétude, du rendement global du portefeuille de placements à long terme (- 8,31 pour cent), légèrement inférieur, de 0,22 point, à celui de l'indice de référence.**

Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2018

11. Le Comité financier a examiné le document intitulé *Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2018* (FC 175/4 Rev.1), qui porte sur les résultats de l'évaluation annuelle réalisée par des actuaires externes et sur la situation financière actuelle en ce qui concerne les

obligations de l'Organisation au titre des plans en faveur du personnel, ainsi que sur la comptabilisation et le financement de ces obligations, au 31 décembre 2018.

12. **Le Comité:**

- a) **a noté** que, au 31 décembre 2018, le total des obligations relatives au personnel s'élevait à 1 364,5 millions d'USD, soit une diminution de 162,9 millions d'USD par rapport à l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2017;
- b) **a également noté** que la diminution nette constatée au 31 décembre 2018 était due principalement à une modification des hypothèses actuarielles, à savoir: augmentation des taux d'actualisation appliqués, variation du taux de change EUR-USD de fin d'année, et évolution du montant des demandes de remboursement de frais médicaux et des dépenses administratives.

Barème des contributions 2020-2021

13. Le Comité financier a examiné et approuvé le barème des contributions proposé pour l'exercice biennal 2020-2021, tel qu'il figure dans le document FC 175/5.

14. Le Comité transmet au Conseil le projet de résolution ci-après, relatif au barème des contributions de la FAO pour 2020-2021, pour adoption par la Conférence.

PROJET DE RÉSOLUTION DE LA CONFÉRENCE

Barème des contributions 2020-2021

LA CONFÉRENCE,

Ayant pris note des recommandations formulées par le Conseil à sa cent soixante et unième session;

Confirmant que, comme par le passé, la FAO doit suivre le barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en l'adaptant pour tenir compte du fait que les Membres de la FAO ne sont pas tous Membres de l'ONU et vice versa;

1. **Décide** que le barème des contributions de la FAO pour 2020-2021 doit découler directement du barème des quotes-parts de l'ONU en vigueur en 2019;
2. **Adopte** pour 2020 et 2021 le barème figurant en annexe au présent rapport.

(Résolution adoptée le ... juin 2019)

Mesures visant à favoriser le versement ponctuel des contributions ordinaires

15. **Le Comité:**

- a) **a pris note** des informations présentées dans le document intitulé *Mesures visant à favoriser le versement ponctuel des contributions ordinaires* (FC 175/6 Rev.1);
- b) **a également pris note** des recommandations que le Comité des questions constitutionnelles et juridiques, à sa cent huitième session, a adressées au Conseil après avoir examiné le document.

Questions budgétaires

Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2018

16. Le Comité a examiné le document intitulé *Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2018*, en se concentrant sur les objectifs fonctionnels et les chapitres spéciaux, le Programme de coopération technique (PCT) et la gestion de l'exécution et des ressources.

17. Le Comité:

- a) **a pris note** de l'ensemble des résultats obtenus en 2018, notant que, sur les 31 indicateurs de performance clés relatifs aux processus administratifs des objectifs fonctionnels et des chapitres spéciaux mesurés, 28 étaient en bonne voie, et que toutes les cibles devraient être atteintes d'ici à la fin de 2019;
- b) **a demandé instamment** à la direction de la FAO de veiller à ce que, d'ici à la fin de 2019, on atteigne la cible de 100 pour cent d'exécution des projets du PCT financés par des crédits ouverts pour 2016-2017;
- c) **a dit attendre avec intérêt** de recevoir des informations sur les réalisations biennales de l'Organisation en regard des indicateurs de performance clés et sur les résultats opérationnels et financiers dans le Rapport sur l'exécution du programme 2018-2019 et a demandé que ce rapport contienne un examen et une analyse des dépenses du PCT au niveau des pays.

Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires sur l'exercice 2018-2019

18. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice 2018-2019*.

19. Le Comité:

- a) **a pris note** des prévisions concernant l'exécution du budget pour 2018-2019 découlant de la mise en œuvre du Programme de travail;
- b) **a rappelé** que, conformément à l'usage, les soldes budgétaires non dépensés au titre du Programme de coopération technique (chapitre 7), des dépenses d'équipement (chapitre 13) et des dépenses de sécurité (chapitre 14) seraient reportés sur l'exercice biennal suivant, comme le prévoit le Règlement financier de l'Organisation;
- c) **a approuvé** les virements budgétaires prévus, des chapitres 6, 8, 9, 10 et 11 vers les chapitres 1, 2, 3, 4 et 5, tels qu'ils sont présentés au tableau 1 du document FC 175/8;
- d) **a pris note** du transfert du solde non dépensé des crédits ouverts pour 2016-2017 au Fonds spécial pour les activités de financement du développement, afin de permettre le préfinancement de programmes d'assistance technique et d'investissement destinés à financer le développement en 2018-2019 et **a pris acte** de la déclaration de la Direction confirmant que l'intégralité du montant de 3,9 millions d'USD avait été affectée à l'aide fournie aux pays pour leur permettre de formuler et de préparer des projets du Fonds vert pour le climat bien conçus sur le plan technique; et **a demandé** au Secrétariat de donner des informations sur les dépenses effectuées à ce jour au titre du Fonds spécial avant la prochaine session du Conseil;
- e) **a rappelé** les indications précédemment données par le Comité quant à la nécessité d'assurer un financement durable pour le Programme mixte FAO/OMS de fourniture d'avis scientifiques et la CIPV et **a demandé** au Secrétariat de fournir des solutions permettant de financer entièrement ces programmes, lors de la présentation de la prochaine mise au point sur les prévisions relatives à l'exécution du budget et aux virements budgétaires nécessaires dans le cadre de l'ouverture de

crédits nette pour 2018-2019, lors de la session de novembre 2019 du Comité financier, pour examen et approbation.

Plan à moyen terme 2018-2021 (révisé) et Programme de travail et budget 2020-2021

20. Le Comité a examiné le document intitulé Plan à moyen terme 2018-2021 (révisé) et Programme de travail et budget 2020-2021, présenté par le Directeur général, en se concentrant sur un examen technique des propositions, conformément à son mandat.

21. Le Comité:

- a) **a salué** les efforts importants déployés par le Directeur général pour établir un budget inchangé en valeur nominale, sans aucune modification du montant des contributions ordinaires et de l'ouverture de crédits nette par rapport à 2018-2019;
- b) **a examiné** en détail les hausses de coûts prévues, estimées à 14,1 millions d'USD pour les services du personnel et à 5,7 millions d'USD pour les biens et services et **a recommandé**, lors de la formulation d'hypothèses de hausse des coûts budgétaires, de ne pas appliquer les ajustements à apporter au titre de l'inflation à la rémunération nette du personnel du cadre organique et des services généraux avant qu'ait lieu l'examen des pratiques en vigueur concernant la méthode de calcul des ajustements (indemnité de poste), et de suivre la situation par l'intermédiaire des mécanismes ordinaires de communication d'informations;
- c) **a pris note** des domaines qu'il était proposé de mettre en avant ou en retrait, ainsi que de la réaffectation des économies réalisées destinée à compenser l'augmentation des coûts;
- d) **a encouragé** le Secrétariat à continuer de se pencher sur les améliorations à apporter à la présentation des futures propositions de PTB en rendant le budget plus transparent et en fournissant des informations plus détaillées sur les raisons qui justifient les changements budgétaires;
- e) **a demandé** au Secrétariat d'étudier dans quelle mesure il serait possible d'actualiser la méthode d'abattement pour délais de recrutement compte tenu des données les plus récentes relatives aux ressources humaines;
- f) **a réaffirmé** l'importance des ouvertures de crédits au titre du PCT du point de vue de la concrétisation des objectifs de développement durable et **s'est réjoui** du fait que ces crédits représentaient 14 pour cent du montant net des crédits budgétaires ouverts, tout en prenant note de la résolution 9/89 de la Conférence ainsi que de la recommandation formulée par la Conférence à sa trente-neuvième session;
- g) dans le droit fil des demandes faites depuis la Conférence de 2017 par de nombreux organes directeurs et comités techniques et réitérées par le Comité financier, **a demandé** au Secrétariat d'accroître les financements consacrés aux activités menées au titre de la CIPV et du programme conjoint FAO-OMS d'avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments, sur le budget ordinaire 2020-2021;
- h) **a pris acte** du fait que les ajustements concernant l'affectation des ressources et le cadre de résultats qui découlaient des décisions et des indications des organes directeurs seraient présentés dans le document sur les ajustements à apporter au PTB 2020-2021, qui serait examiné par le Conseil en décembre 2019, conformément au processus de programmation et de budgétisation établi.

22. Afin de faciliter l'examen des propositions par le Conseil en décembre 2019, le Comité **a demandé:**

- a) **une nouvelle étude des solutions qui permettraient de réaliser des économies et des gains d'efficacité, ainsi que des domaines à mettre en avant ou en retrait;**
- b) **la poursuite du suivi et de la communication d'informations sur les hypothèses de hausse des coûts.**

23. S'agissant des propositions visant à améliorer la situation financière, les liquidités et les réserves de la FAO, le Comité **a reporté** aux exercices biennaux ultérieurs le réapprovisionnement du Fonds de roulement et le financement supplémentaire des obligations liées à l'assurance-maladie après cessation de service.

Ressources humaines

Gestion des ressources humaines

24. Le Comité financier a examiné le document intitulé *Gestion des ressources humaines* (FC 175/10).

25. Le Comité:

- a) **a accueilli avec satisfaction** les informations supplémentaires et les données statistiques qui ont été fournies en réponse aux demandes précédemment formulées par lui-même et par le Conseil;
- b) **a souligné** qu'il importait de résoudre les problèmes relevés lors de l'examen mené par le Bureau de l'Inspecteur général au sujet du recrutement et de l'entrée en fonctions du personnel du cadre organique, et de faire appliquer dans leur intégralité les recommandations présentées, en veillant en particulier à ce que les membres du personnel recrutés possèdent l'expertise technique et les compétences générales requises par leurs fonctions;
- c) **a constaté avec satisfaction** que le Bureau de l'Inspecteur général effectuera un examen du programme de mobilité du personnel au cours de l'année 2019, et **attendait avec intérêt** de recevoir, à une future session, des informations sur les recommandations qui résulteront de l'examen;
- d) **a souligné** les précédentes indications qu'il avait données au Secrétariat, selon lesquelles les efforts menés pour améliorer l'équilibre géographique parmi les consultants et la représentation géographique parmi les membres du personnel doivent donner la priorité au mérite parmi les critères de recrutement;
- e) **a encouragé** le Secrétariat à poursuivre son action en vue d'instaurer la parité hommes-femmes dans ses effectifs, en particulier aux postes de rang supérieur;
- f) **a encouragé** le Secrétariat à poursuivre ses efforts de communication dans les régions spécifiques en vue de faire connaître le Programme mondial de la FAO relatif aux stagiaires, aux volontaires et aux chercheurs invités, y compris auprès des communautés autochtones, et attendait avec intérêt de recevoir des informations sur le résultat de ces efforts, à sa session de novembre 2019.

Contrôle

Rapport annuel du Comité de vérification de la FAO – 2018

26. Le Comité financier a examiné le document intitulé *Rapport annuel du Comité de vérification de la FAO – 2018* (FC 175/11).

27. Le Comité:

- a) **a pris note** du Rapport annuel du Comité de vérification de la FAO pour 2018;
- b) **a reconnu** le rôle important du Comité de vérification de la FAO, qui donne une assurance et des avis indépendants dans les domaines de compétence relevant de son mandat;
- c) **s'est réjoui** des conclusions favorables communiquées au sujet du fonctionnement du Bureau de l'Inspecteur général;

- d) **s'est félicité** des avis formulés par le Comité de vérification de la FAO concernant les politiques en matière de responsabilité et de contrôle interne; la gestion des ressources humaines; la fraude et autres pratiques irrégulières; le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles; la mise en œuvre du programme de l'Organisation relatif à l'éthique; et les difficultés auxquelles fait face le Bureau de l'Inspecteur général au regard de ses ressources;
- e) **a déclaré attendre avec intérêt** un nouveau rapport d'ensemble de la Direction sur la suite donnée aux recommandations du Comité de vérification, rapport qui devait lui être soumis à sa prochaine session ordinaire, en novembre 2019.

Composition du Comité de vérification de la FAO

28. Le Comité financier a examiné le document intitulé *Composition du Comité de vérification de la FAO* (FC 175/12).

29. **Le Comité:**

- a) **a examiné** le document dans lequel le Directeur général propose que M^{me} Anjana Das (Inde) et M. Fayezul Choudhury (États-Unis d'Amérique) soient nommés membres du Comité de vérification de la FAO pour une période initiale de trois ans, a approuvé la proposition du Directeur général et est convenu de soumettre la recommandation au Conseil. Ces nominations seraient entérinées par le Conseil et prendraient effet le 1^{er} juillet 2019;
- b) **a pris note** des précisions apportées par le Secrétariat, selon lesquelles un membre externe indépendant spécialiste du contrôle participera au processus de sélection et **a demandé instamment** qu'à l'avenir des experts indépendants participent au processus de sélection des membres du Comité de vérification, compte tenu des pratiques d'autres organisations, afin de garantir l'indépendance de la sélection;
- c) **a demandé** au Secrétariat d'assurer une représentation géographique et une parité hommes-femmes adéquates au sein du Comité de vérification lors des futurs processus de sélection;
- d) **a pris note** des déclarations du Conseiller juridique et de l'Inspecteur général indiquant qu'il n'y avait pas d'obstacle juridique à l'indépendance d'un membre du Comité de vérification lorsqu'il est de la même nationalité que le Directeur général en exercice.

Rapport annuel de l'Inspecteur général – 2018

30. Le Comité financier a examiné le document intitulé *Rapport annuel de l'Inspecteur général – 2018* (FC 175/13), qui présente des informations sur les travaux de vérification, d'enquête et d'inspection menés par le Bureau de l'Inspecteur général en 2018, ainsi que sur la gestion interne du Bureau.

31. **Le Comité:**

- a) **s'est félicité** de la qualité du rapport et de l'analyse des questions présentées, qui couvraient l'éventail complet des responsabilités du Bureau de l'Inspecteur général, notant que les activités du Bureau exposées dans le rapport sont très pertinentes et constituent un bon outil pour la gestion et la gouvernance de l'Organisation;
- b) **a constaté avec satisfaction** et **a encouragé** la bonne coopération et la convergence des points de vue sur les questions de contrôle interne entre le Bureau de l'Inspecteur général et la Direction, ainsi que les efforts qui sont faits pour mettre en œuvre les améliorations à apporter au contrôle, au moyen de mesures convenues dont la mise en œuvre doit faire l'objet d'un suivi régulier;

- c) **a pris note** avec préoccupation des difficultés rencontrées par le Bureau de l'Inspecteur général dans la réalisation de son plan de travail du fait des contraintes de ressources et de l'accroissement de la charge de travail liée aux enquêtes;
- d) **a réaffirmé** combien il importait que la Direction s'attache constamment à renforcer le contrôle interne, en particulier dans les secteurs à risque élevé et dans les bureaux décentralisés;
- e) **a pris note** des mesures que prend la FAO lorsqu'une enquête aboutit à des conclusions défavorables.

Sélection et nomination du Commissaire aux comptes pour la période 2020-2025

32. Le Comité financier a indiqué que, comme convenu à sa cent soixante-dixième session, en mai 2018, un groupe de travail composé de membres du Comité s'était réuni en vue d'examiner les propositions reçues concernant la prestation de services de vérification externe des comptes de l'Organisation et avait présélectionné deux candidats (France et Inde), lesquels avaient été invités à faire une présentation orale lors de la cent soixante-quinzième session.

33. Le Comité a pris acte de la note dans laquelle le Conseiller juridique indiquait qu'il n'existait pas d'obstacle juridique à nommer un commissaire aux comptes issu du même pays qu'un candidat au poste de Directeur général.

34. Le Comité a examiné les présentations orales des deux candidats retenus et divers aspects des propositions, notamment l'expérience, la méthode et la stratégie de vérification des comptes, ainsi que le coût. Les membres ont fait observer la grande qualité des présentations des deux candidats, et ont remercié ceux-ci d'avoir soumis ces propositions.

35. Après examen des présentations et des propositions, le Comité a décidé de recommander au Conseil d'examiner la proposition soumise par le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde.

36. Le Comité **a recommandé** au Conseil d'adopter la résolution ci-après aux fins de la nomination du Commissaire aux comptes pour la période de six ans allant de 2020 à 2025.

Résolution .../161

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Conseil

Notant que le Comité financier recommande la nomination du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde en tant que Commissaire aux comptes de l'Organisation;

Reconnaissant la nécessité et l'importance de la fonction de Commissaire aux comptes, qui a pour objet d'examiner et de certifier les comptes de l'Organisation;

Décide de nommer le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde à la fonction de Commissaire aux comptes de l'Organisation pour une période de six ans débutant avec l'année 2020;

Remercie le Commissaire aux comptes sortant (Commission de vérification des comptes de la République des Philippines) de la grande qualité de son travail et des rapports qu'il a élaborés au cours de son mandat.

Examen de l'indépendance du Bureau de l'Inspecteur général et des fonctions de chargé des questions d'éthique et de médiateur

37. Le Comité financier a examiné le document FC 175/15, intitulé Examen de l'indépendance du Bureau de l'Inspecteur général et des fonctions de chargé des questions d'éthique et de médiateur.

38. **Le Comité:**

- a) **a pris note** des informations fournies par le Secrétariat suite à la demande formulée à sa cent soixante-treizième session visant à ce que l'indépendance de la fonction de chargé des questions d'éthique et de médiateur soit examinée;
- b) **a approuvé** les propositions visant à renforcer les fonctions de chargé des questions d'éthique et de médiateur en créant des dispositifs distincts, à savoir nomination d'un chargé des questions d'éthique faisant rapport au Directeur général, allocation de ressources suffisantes, au Siège et dans les bureaux régionaux, pour financer la fonction de médiateur, et rapport annuel du chargé des questions d'éthique au Comité financier;
- c) **a recommandé** que le mandat du chargé des questions d'éthique soit examiné par le Comité de vérification avant la publication d'un avis de vacance de poste;
- d) **a approuvé** la proposition figurant dans le document FC 175/15 qui préconise de fixer une limite, qui serait de sept ans, au mandat de l'Inspecteur général, sous réserve de nouvelles consultations avec le Comité de vérification;
- e) **a approuvé** la proposition figurant dans le document FC 175/15 relative à un examen des pratiques en vigueur dans les autres organismes des Nations Unies concernant la durée maximale du mandat des fonctionnaires de haut rang du Bureau de l'Inspecteur général, à la suite duquel le Comité étudierait les propositions de limitation de mandat qui découleront de l'examen;
- f) **a souscrit** aux changements proposés en ce qui concerne le secrétariat du Comité de vérification et **est convenu** de soumettre au Conseil, pour approbation, une version modifiée du paragraphe 5 du mandat du Comité de vérification, comme suit:
«Le Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources (OSP) exerce de droit les fonctions de Secrétaire du Comité de vérification et rend compte directement au Président des questions relatives aux travaux du Comité de vérification. Le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources met du personnel administratif à la disposition du Secrétariat»;
- g) **a demandé** que, conformément à la décision qu'il a prise à sa cent soixante-treizième session, le rapport du Corps commun d'inspection intitulé *Examen des politiques et*

pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies (JIU/REP/2018/4) soit inscrit à l'ordre du jour de sa session de novembre 2019 ainsi qu'un exposé du Secrétariat sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations non encore appliquées.

Indemnité de représentation des directeurs généraux adjoints et des sous-directeurs généraux

39. Le Comité a examiné le document intitulé *Indemnité de représentation des directeurs généraux adjoints et des sous-directeurs généraux* (FC 175/16) relatif au mécanisme servant à déterminer le montant de l'indemnité de représentation versée aux directeurs généraux adjoints et aux sous-directeurs généraux, ainsi que les propositions concernant l'indemnité de représentation du Directeur général et les dispositions relatives à son logement.

40. **Le Comité:**

- a) **en ce qui concerne l'indemnité de représentation versée aux directeurs généraux adjoints et aux sous-directeurs généraux, a recommandé au Conseil de fixer de nouveaux montants d'indemnité de représentation, à savoir 4 000 USD par an pour les directeurs généraux adjoints et 3 000 USD par an pour les sous-directeurs généraux, et que ces montants entrent en vigueur le 1^{er} août 2019;**
- b) **en ce qui concerne l'indemnité de représentation du Directeur général et les dispositions relatives à son logement, a indiqué au Bureau de la Conférence, par l'intermédiaire du Conseil, qu'il n'y avait pas lieu d'apporter de modifications aux dispositions actuelles.**

Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier

Situation concernant les recommandations du Comité financier non encore appliquées

41. Le Comité a pris note du document intitulé *Recommandations du Comité financier non encore appliquées – situation* et attend avec intérêt de recevoir une version actualisée du document à sa prochaine session ordinaire.

Autres questions

Date et lieu de la cent soixante-seizième session

42. Le Comité a été informé que sa cent soixante-seizième session se tiendrait à Rome, du 20 au 22 mai 2019.

Documents présentés pour information

- État des contributions courantes et des arriérés (FC 175/INF/2)
- Rapport sur le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement (FC 175/INF/3)
- Informations actualisées sur le Groupement d'achats du personnel de la FAO (FC 175/INF/4)
- Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies (JIU/REP/2018/4) (FC 175/INF/5)

Annexe – Barème des contributions proposé pour 2020-2021

Barème des contributions proposé pour 2020-2021

(Le barème 2018-2019 est indiqué aux fins de comparaison)

État Membre	Barème proposé ¹	Barème actuel ²
	2020-2021	2018-2019
Afghanistan	0,007	0,006
Afrique du Sud	0,272	0,364
Albanie	0,008	0,008
Algérie	0,138	0,161
Allemagne	6,091	6,390
Andorre	0,005	0,006
Angola	0,010	0,010
Antigua-et-Barbuda	0,002	0,002
Arabie saoudite	1,172	1,146
Argentine	0,915	0,892
Arménie	0,007	0,006
Australie	2,210	2,337
Autriche	0,677	0,720
Azerbaïdjan	0,049	0,060
Bahamas	0,018	0,014
Bahreïn	0,050	0,044
Bangladesh	0,010	0,010
Barbade	0,007	0,007
Bélarus	0,049	0,056
Belgique	0,821	0,885
Belize	0,001	0,001
Bénin	0,003	0,003
Bhoutan	0,001	0,001
Bolivie (État plurinational de)	0,016	0,012
Bosnie-Herzégovine	0,012	0,013
Botswana	0,014	0,014

¹ Découle directement du barème des quotes-parts de l'ONU pour 2019-2021 tel qu'adopté par l'Assemblée générale par sa résolution 73/271 du 22 décembre 2018.

² Découle directement du barème des quotes-parts de l'ONU pour 2016-2018 tel qu'adopté par l'Assemblée générale par sa résolution 70/245 du 23 décembre 2015.

Brésil	2,949	3,823
Brunéi Darussalam	0,025	0,029
Bulgarie	0,046	0,045
Burkina Faso	0,003	0,004
Burundi	0,001	0,001
Cabo Verde	0,001	0,001
Cambodge	0,006	0,004
Cameroun	0,013	0,010
Canada	2,734	2,921
Chili	0,407	0,399
Chine	12,006	7,922
Chypre	0,036	0,043
Colombie	0,288	0,322
Comores	0,001	0,001
Congo	0,006	0,006
Costa Rica	0,062	0,047
Côte d'Ivoire	0,013	0,009
Croatie	0,077	0,099
Cuba	0,080	0,065
Danemark	0,554	0,584
Djibouti	0,001	0,001
Dominique	0,001	0,001
Égypte	0,186	0,152
El Salvador	0,012	0,014
Émirats arabes unis	0,616	0,604
Équateur	0,080	0,067
Érythrée	0,001	0,001
Espagne	2,146	2,443
Estonie	0,039	0,038
Eswatini	0,002	0,002
États-Unis d'Amérique	22,000	22,000
Éthiopie	0,010	0,010
Fédération de Russie	2,405	3,088
Fidji	0,003	0,003
Finlande	0,421	0,456
France	4,428	4,860
Gabon	0,015	0,017

Gambie	0,001	0,001
Géorgie	0,008	0,008
Ghana	0,015	0,016
Grèce	0,366	0,471
Grenade	0,001	0,001
Guatemala	0,036	0,028
Guinée	0,003	0,002
Guinée équatoriale	0,016	0,010
Guinée-Bissau	0,001	0,001
Guyana	0,002	0,002
Haïti	0,003	0,003
Honduras	0,009	0,008
Hongrie	0,206	0,161
Îles Cook	0,001	0,001
Îles Marshall	0,001	0,001
Îles Salomon	0,001	0,001
Inde	0,834	0,737
Indonésie	0,543	0,504
Iran (République islamique d')	0,398	0,471
Iraq	0,129	0,129
Irlande	0,371	0,335
Islande	0,028	0,023
Israël	0,490	0,430
Italie	3,308	3,748
Jamaïque	0,008	0,009
Japon	8,565	9,681
Jordanie	0,021	0,020
Kazakhstan	0,178	0,191
Kenya	0,024	0,018
Kirghizistan	0,002	0,002
Kiribati	0,001	0,001
Koweït	0,252	0,285
Lesotho	0,001	0,001
Lettonie	0,047	0,050
Liban	0,047	0,046
Libéria	0,001	0,001
Libye	0,030	0,125

Lituanie	0,071	0,072
Luxembourg	0,067	0,064
Macédoine du Nord	0,007	0,007
Madagascar	0,004	0,003
Malaisie	0,341	0,322
Malawi	0,002	0,002
Maldives	0,004	0,002
Mali	0,004	0,003
Malte	0,017	0,016
Maroc	0,055	0,054
Maurice	0,011	0,012
Mauritanie	0,002	0,002
Mexique	1,292	1,435
Micronésie (États fédérés de)	0,001	0,001
Monaco	0,011	0,010
Mongolie	0,005	0,005
Monténégro	0,004	0,004
Mozambique	0,004	0,004
Myanmar	0,010	0,010
Namibie	0,009	0,010
Nauru	0,001	0,001
Népal	0,007	0,006
Nicaragua	0,005	0,004
Niger	0,002	0,002
Nigéria	0,250	0,209
Nioué	0,001	0,001
Norvège	0,754	0,849
Nouvelle-Zélande	0,291	0,268
Oman	0,115	0,113
Ouganda	0,008	0,009
Ouzbékistan	0,032	0,023
Pakistan	0,115	0,093
Palaos	0,001	0,001
Panama	0,045	0,034
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,010	0,004
Paraguay	0,016	0,014
Pays-Bas	1,356	1,482

Pérou	0,152	0,136
Philippines	0,205	0,165
Pologne	0,802	0,841
Portugal	0,350	0,392
Qatar	0,282	0,269
République arabe syrienne	0,011	0,024
République centrafricaine	0,001	0,001
République de Corée	2,267	2,039
République de Moldova	0,003	0,004
République démocratique du Congo	0,010	0,008
République démocratique populaire lao	0,005	0,003
République dominicaine	0,053	0,046
République populaire démocratique de Corée	0,006	0,005
République-Unie de Tanzanie	0,010	0,010
Roumanie	0,198	0,184
Royaume-Uni	4,568	4,464
Rwanda	0,003	0,002
Sainte-Lucie	0,001	0,001
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,001
Saint-Marin	0,002	0,003
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	0,001
Samoa	0,001	0,001
Sao Tomé-et-Principe	0,001	0,001
Sénégal	0,007	0,005
Serbie	0,028	0,032
Seychelles	0,002	0,001
Sierra Leone	0,001	0,001
Singapour	0,485	0,447
Slovaquie	0,153	0,160
Slovénie	0,076	0,084
Somalie	0,001	0,001
Soudan	0,010	0,010
Soudan du Sud	0,006	0,003
Sri Lanka	0,044	0,031
Suède	0,906	0,956
Suisse	1,151	1,140
Suriname	0,005	0,006

Tadjikistan	0,004	0,004
Tchad	0,004	0,005
Tchéquie	0,311	0,344
Thaïlande	0,307	0,291
Timor-Leste	0,002	0,003
Togo	0,002	0,001
Tonga	0,001	0,001
Trinité-et-Tobago	0,040	0,034
Tunisie	0,025	0,028
Turkménistan	0,033	0,026
Turquie	1,371	1,018
Tuvalu	0,001	0,001
Ukraine	0,057	0,103
Uruguay	0,087	0,079
Vanuatu	0,001	0,001
Venezuela (République bolivarienne du)	0,728	0,571
Viet Nam	0,077	0,058
Yémen	0,010	0,010
Zambie	0,009	0,007
Zimbabwe	0,005	0,004
	100	100